

Feuille de route télémédecine Grand Est

DOSSIER DE PRESSE

Une télémédecine de proximité pour améliorer l'accès aux soins sur les territoires

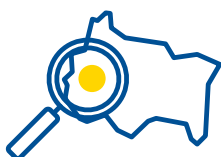
Face à la diminution du nombre de professionnels de santé, au vieillissement de la population et à l'augmentation des pathologies chroniques, la Préfecture de Région, l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, la Région Grand Est et l'Assurance Maladie du Grand Est se sont mobilisés afin de faire converger leurs actions pour soutenir le développement de la télémédecine.



La télémédecine, une opportunité pour les territoires

Améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du Grand Est et répondre aux besoins des populations est l'ambition partagée de la feuille de route télémédecine.

La télémédecine de proximité vient en complément et en appui de l'offre de santé existante et non en substitution. Elle permet de réduire les délais de rendez-vous, de renforcer le suivi des patients, d'éviter des déplacements et d'apporter une prise en charge au plus près du lieu de vie, de faciliter le maintien à domicile et soutenir la permanence des soins. De plus, elle rend le territoire attractif pour faire venir de nouveaux professionnels de santé.



Des solutions adaptées à chaque territoire

Tous les territoires du Grand Est peuvent être accompagnés pour mettre en place un projet de télémédecine, que celui-ci soit initié par des professionnels de santé libéraux d'un secteur, un centre hospitalier, une clinique, un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), une structure pour personnes en situation de handicap ou encore par les élus de collectivités locales...



Les projets peuvent prendre de nombreuses formes

- **Apporter une réponse médicale de proximité** par la coopération entre un hôpital, une maison de santé pluridisciplinaire, des pharmacies et des médecins téléconsultants
- **Permettre un suivi à distance de femmes enceintes** par une sage-femme ou de patients dialysés par un néphrologue ou de résidents en EHPAD par un dermatologue
- **Pallier l'insuffisance de médecin traitant** sur un secteur
- **Maintenir l'autonomie** de personnes en situation de handicap
- **Éviter le recours à l'hospitalisation des personnes âgées** grâce à la téléconsultation assistée
- **Solliciter l'avis d'un médecin spécialiste** pour interpréter un résultat...

Autant de solutions qui viennent en complément de la médecine en présentiel.



Des projets accompagnés et financés

Pour chaque projet, un accompagnement sur-mesure est proposé, de sa conception à sa mise en œuvre, tout en intégrant son financement.

Les professionnels de santé du territoire sont directement associés à toutes les étapes du projet afin d'en garantir sa pertinence et sa faisabilité. L'accompagnement est assuré par une équipe dédiée de Pulsy, le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé en Grand Est, opérateur de la feuille de route télémédecine et interlocuteur unique à solliciter.

Pulsy > Tél : 0805 297 000 / Mail : fdr.tlm@pulsy.fr

Un engagement collectif

Préfecture de Région / Agence régionale de santé Grand Est /
Région Grand Est / Assurance Maladie du Grand Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

Liberté
Égalité
Fraternité

Josiane CHEVALIER

Préfète de la région Grand Est

« Les enjeux que nous avons devant nous en matière de santé sont nombreux. Le système de santé de demain devra pouvoir compter sur de nouvelles synergies entre tous les acteurs, sur la base d'outils numériques performants mis au service des patients et des professionnels. Si nous avons fait le choix de cette collaboration, entre la Préfecture de Région, l'ARS, la Région et l'Assurance Maladie, c'est notamment pour renforcer le maillage de notre territoire et pour agir au service des patients de façon coordonnée. Et je le rappelle toujours en complément d'une offre de soins et non en substitution. »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Virginie CAYRÉ

Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Grand Est

« La télémédecine, c'est d'abord une prise en charge au plus près du lieu de vie du patient. Elle permet un accès à des expertises indispensables et également l'amélioration de la prise en charge dans certaines situations d'urgence. La télémédecine, c'est aussi un facteur d'attractivité des territoires. Aujourd'hui en Grand Est, plus de la moitié des maisons de retraite et des SAMU ont recours à de la télémédecine. Enfin, les téléconsultations sont désormais inscrites dans les pratiques des médecins traitants. Notre mobilisation collective est clairement à la hauteur des enjeux de santé pour notre territoire. »



Jean ROTTNER

Président de la Région Grand Est

« La télémédecine est avant tout une palette d'outils pour un meilleur accès aux soins pour les habitants de notre région. L'accès aux soins est pour moi le premier de nos droits. J'en suis persuadé. Les différentes solutions de télémédecine doivent renforcer la relation entre un médecin et un patient et surtout ne pas la remplacer. Pour cela, il nous faut agir sur les moyens humains et sur les solutions qui permettent de faciliter le temps médical auprès des patients. C'est dans cet esprit que nous nous mobilisons collectivement dans le Grand Est, je crois de manière inédite en France. »



**l'Assurance
Maladie**

Grand Est

Maxime ROUCHON

Directeur Coordinateur de l'Assurance Maladie du Grand Est

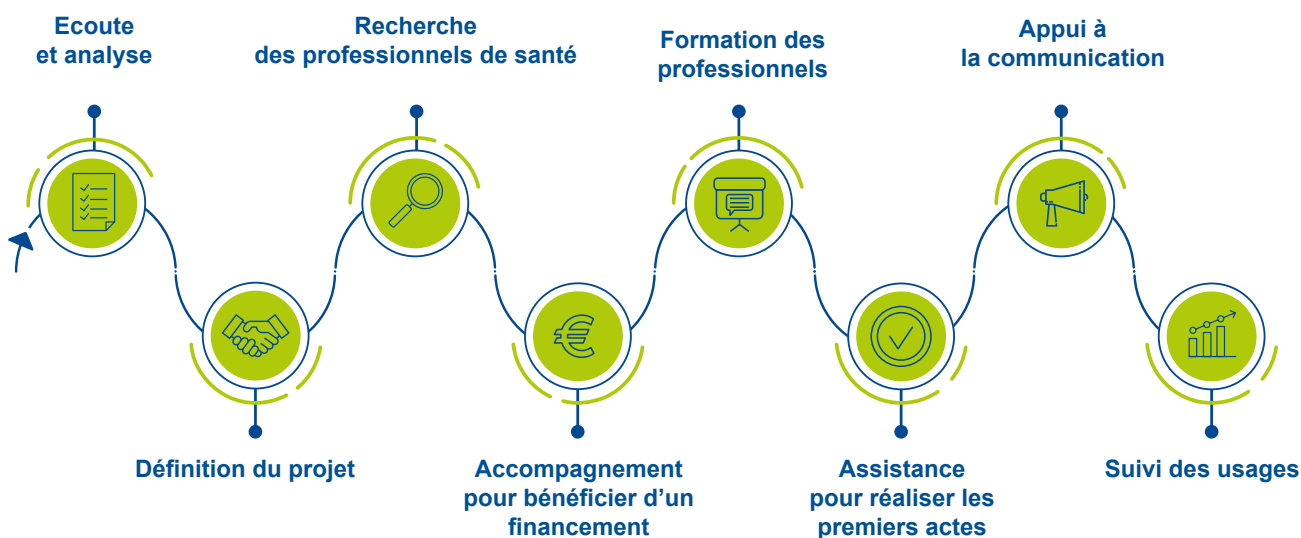
« La télémédecine constitue une des réponses aux problématiques d'accès aux soins de la population dans nos territoires. Mais la télémédecine, ce n'est pas simplement un équipement. C'est aussi un projet, une équipe, une organisation différente des soins et également des disponibilités sur lesquelles il faut compter ainsi qu'un financement. C'est pourquoi l'Assurance Maladie se mobilise avec les autres partenaires de la Feuille de route télémédecine Grand Est pour créer un écosystème favorable au développement de la télémédecine dans notre région. »

Un accompagnement sur-mesure pour chaque projet de télémédecine

Un accompagnement à toutes les étapes du projet de télémédecine

Pour assurer la réussite des projets de télémédecine, Pulsy propose un accompagnement adapté aux besoins du territoire, de la conception à la mise en œuvre.

- > **Écoute et analyse des besoins** pour répondre aux enjeux de santé du territoire
- > **Définition du projet de télémédecine** et de son organisation
- > **Recherche des professionnels de santé** et/ou des établissements du territoire mobilisables sur le projet
- > **Accompagnement pour bénéficier d'un financement** des équipements
- > **Formation des professionnels** concernés à l'usage des équipements de télémédecine
- > **Assistance pour réaliser les premiers actes** de télémédecine
- > **Appui à la communication** pour faire connaître le nouveau service
- > **Suivi des usages** et réalisation d'un premier bilan.



Les acteurs de terrain accompagnés

De nombreux acteurs de terrain participant à l'offre de soins peuvent solliciter la feuille de route pour définir un projet et être accompagnés :

- > **Professionnel de santé libéral**
- > **Représentant d'une structure d'exercice coordonné en santé** (Maison de santé pluridisciplinaire, Communauté professionnelle territoriale de santé...)
- > **Représentant d'un établissement** de santé ou médico-social
- > **Élu local** d'une collectivité territoriale.



Une équipe experte dédiée

La Préfecture de Région, l'Agence Régionale de Santé, la Région Grand Est et l'Assurance Maladie du Grand Est ont confié l'accompagnement des projets de télémédecine à Pulsy, le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé en Grand Est.

Afin de faire émerger des projets et d'accompagner leur déploiement, l'équipe dédiée de Pulsy est en lien direct avec les territoires pour mobiliser, réunir et accompagner toutes les parties prenantes et plus particulièrement les professionnels de santé.

Différents actes de télémédecine proposés aux territoires

La feuille de route de télémédecine Grand Est propose aux territoires de recourir, en fonction de leur situation, aux trois principaux actes de télémédecine : la téléconsultation, la téléexpertise, la téléassistance médicale ou téléconsultation assistée.



La téléconsultation

est une consultation à distance entre un professionnel médical et son patient via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. C'est au professionnel médical d'évaluer la pertinence du recours à cette pratique.



La téléexpertise

permet à un professionnel de santé de solliciter à distance, par messagerie ou tout autre outil sécurisé, l'avis d'un ou plusieurs professionnels de santé médicaux face à une situation médicale donnée (lecture de diagnostic, analyses, avis sur un traitement...). La question posée et la réponse apportée, hors présence du patient, n'interviennent pas forcément de manière simultanée.



La téléassistance médicale ou téléconsultation assistée

permet à un professionnel médical d'assister à distance un confrère dans la réalisation d'un acte auprès d'un patient.

Un cadre pour une télémédecine de qualité

Chaque projet de télémédecine suit les recommandations de la charte de bonnes pratiques de la téléconsultation de l'Assurance Maladie et tient compte des préconisations du Conseil national de l'ordre des médecins :

- > L'usage de **vidéotransmission sécurisée**
- > **La bonne information du patient** sur la prise en charge
- > **Le respect du parcours de soins coordonné**
- > **Le respect du principe de territorialité** (le médecin qui réalise la téléconsultation doit être situé dans le même territoire que le patient)
- > Le respect de **la qualité des soins**
- > La réalisation d'un **compte rendu inscrit dans le dossier patient.**

En savoir plus
telemedecine.grandest.fr